



Plan Climat Air Energie Territorial

2022- 2028

Déclaration environnementale

au titre de l'article L.122-10 du Code de l'Environnement

Avant-propos

Le présent document constitue la déclaration environnementale qui, conformément à l'article L122-9 du Code de l'Environnement, est communiqué à l'Autorité environnementale et au public avec le PCAET adopté.

Cette déclaration résume :

- La manière dont a été tenu compte du rapport environnemental et des consultations auxquelles il a été procédé
- Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées
- Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du document.

Table des matières

1. Prise en compte du rapport environnemental et des consultations réalisées.....	4
2. Motifs ayant fondé les choix pour ce PCAET, compte tenu des diverses solutions envisagées	7
3. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du document.....	9
4. ANNEXE – Tableau synthétique des éléments de réponse aux recommandations de la MRAE et de la Préfecture de Région Occitanie.....	12

1. Prise en compte du rapport environnemental et des consultations réalisées

L'Agglomération du Gard rhodanien a approuvé le projet de PCAET par délibération en Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

Le projet de PCAET a ensuite été envoyé pour avis à :

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale – Avis du 20 janvier 2022
- Monsieur Le Préfet de Région Occitanie – Avis du 14 janvier 2022
- Madame la Présidente de Région Occitanie – Pas d'avis reçu
- Consultation électronique du public – du 28 février au 30 mars 2022

La version définitive du PCAET a été approuvée en Conseil communautaire du 24 octobre 2022.

Prise en compte du rapport environnemental et des avis réglementaires

En application de la loi sur la transition énergétique de 2015, les PCAET ont pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de favoriser la production d'énergies renouvelables et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. Ils ont donc des effets majoritairement positifs sur l'environnement.

Rapport environnemental

L'Évaluation Environnementale Stratégique requise pour le PCAET dans l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 a pour objectif :

- D'aider à l'élaboration du PCAET en évaluant et intégrant les enjeux environnementaux tout au long de la démarche,
- D'évaluer les effets et incidences attendus des actions sur l'environnement et proposer des alternatives ou des mesures limitant les impacts négatifs,
- De contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation,
- D'éclairer l'autorité sur le contenu, l'élaboration du PCAET et les choix qui ont été faits.

Cette évaluation doit permettre d'intégrer les enjeux environnementaux et d'accompagner la collectivité tout au long de la démarche d'élaboration et d'adoption du PCAET, en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer que le projet représente le meilleur compromis entre les objectifs visés et les effets identifiés.

Les effets probables sur l'environnement et la santé sont présentés par enjeu environnemental, à l'aide d'une grille multicritères, permettant d'avoir une vue d'ensemble synthétique (avec une appréciation des effets cumulés) et de commentaires davantage descriptifs.

++	Effet probable sur l'enjeu considéré comme très positif
+	Effet probable sur l'enjeu considéré comme positif
0	Effet probable neutre à ce stade, mais qu'on pourra attendre comme positif
	Effet probable neutre
?	Effet probable sur l'enjeu considéré comme incertain, positif ou négatif (<i>pourra dépendre de facteurs précis de mise en œuvre de l'action ou du contenu précis d'autres plans et programme</i>). En cas de possibilité d'effet probable négatif, on parlera de risque.
-	Effet probable sur l'enjeu considéré comme négatif
--	Effet probable sur l'enjeu considéré comme très négatif
D	Effet probable direct (<i>s'exprimera à travers la ou les actions du PCAET directement</i>)
I	Effet probable indirect (<i>s'exprimera par le prisme d'un autre plan ou programme, ou de changement de comportement ou encore à la suite de nouvelles connaissances</i>)
T	Effet probable temporaire (sur l'échelle des objectifs du PCAET)
P	Effet probable permanent (sur l'échelle des objectifs du PCAET)

Légende d'évaluation des effets probables du PCAET utilisée sur chacune des action et par thématique (rapport environnemental, pages 129 à 131).

Le PCAET étant par définition un outil de planification dont la vocation est la conciliation des usages avec l'environnement et les effets du changement climatique :

- L'évaluation environnementale réalisée n'a pas mis en évidence d'incohérences ni d'incompatibilités entre le PCAET et les autres plans et programmes
- Les impacts du PCAET sur l'environnement ont été évalués globalement comme positifs

Quelques incidences négatives indirectes ont cependant été soulignées. Afin de les anticiper, des mesures complémentaires ont été préconisées. Leur prise en compte sera questionnée lors de la mise en œuvre effective des actions du PCAET.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) ont été proposées pour les actions entraînant des effets potentiellement négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine. 15 mesures ERC ont été proposées dans le cadre de l'évaluation environnementale et intégrées au sein des fiches actions du PCAET. Elles visent principalement des conditions environnementales pour éviter ou réduire les risques :

- d'imperméabilisation/artificialisation des sols ;
- les risques liés à la méthanisation ;
- les risques pour la forêt du développement du bois-énergie ;
- les risques d'augmentation des transports de bois

Avis réglementaires

Avis de la MRAE et de la Préfecture de Région Occitanie

Les avis reçus identifient les points positifs du PCAET et mettent également en évidence plusieurs aspects et recommandations visant à améliorer, à approfondir, ou bien à justifier les choix stratégiques et les actions qui en découlent.

Chaque élément mis en évidence par la MRAE et la Préfecture de Région Occitanie a été retranscrit dans un tableau et une réponse a été apportée pour chacun d'eux. Ces éléments, en fonction de leur pertinence, faisabilité ou volonté de la collectivité, ont ensuite été intégrés au PCAET. Les documents du PCAET et l'évaluation environnementale ont donc été complétés et modifiés afin de tenir compte de ces avis et d'aboutir à un projet le plus vertueux possible.

Le tableau est en annexe de ce document.

Par ailleurs, et de manière générale, les différentes recommandations et observations feront l'objet d'attentions particulières dans la mise en œuvre du PCAET pour sa première période (2021-2026), et notamment dans les phases d'évaluation à mi-parcours et finale. Cela permettra de tendre vers une programmation cohérente avec les objectifs thématiques et de renforcer l'atteinte des objectifs chiffrés vers les horizons 2030 et 2050. Il s'agit d'adapter au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation du territoire, des moyens mis en œuvre et des priorités validées.

Prise en compte des avis recueillies lors de la consultation électronique du public

La consultation du public, étape obligatoire du plan climat, s'est déroulée du 28 février au 30 mars 2022.

Le projet du PCAET a été mis en ligne sur la page dédiée du site Internet de l'Agglomération du Gard rhodanien et mis en avant dans la rubrique « actualités ». Une version papier était mise à disposition sur rendez-vous au sein de la Maison de l'Environnement, à Saint-Nazaire.

Un formulaire en ligne a été spécialisé créé afin de recueillir les différents avis.

18 avis ont été déposés. Ils portent principalement sur les thématiques suivantes :

- La mobilité
- Les énergies renouvelables
- L'agriculture/la biodiversité
- Les déchets
- L'urbanisme
- La rénovation énergétique

Plusieurs avis ont été de grande qualité.

Les avis reçus ne nécessitaient pas de modification du PCAET, toutefois, certains avis recoupant des recommandations réglementaires, plusieurs points ont été pris en compte.

2. Motifs ayant fondé les choix pour ce PCAET, compte tenu des diverses solutions envisagées

L'élaboration du PCAET de l'Agglomération du Gard rhodanien , initiée en 2018 par délibération du Conseil communautaire, constitue un document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets.

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme.

La construction du PCAET de l'Agglomération du Gard Rhodanien a été réalisée de manière concertée, sur la base d'objectifs réalistes et atteignables pour ne pas casser les dynamiques déjà existantes. De nombreux acteurs du territoire ont été réunis : élus et techniciens de l'Agglomération, communes membres, secteurs privés, associations, partenaires institutionnels...

Le diagnostic Climat Air Energie est la première étape de réalisation du PCAET.

Le Copil de présentation des diagnostics a eu lieu le 16 novembre 2020 (diagnostic du PCAET et diagnostic de l'état initial de l'environnement).

Le diagnostic de territoire a permis de faire émerger les grands enjeux Energie Climat du Territoire à partir desquels, les élus du territoire ont défini les orientations stratégiques du PCAET notamment lors de deux séminaires stratégiques et trois ateliers de travail.

La stratégie adoptée comporte 4 ambitions déclinées en 15 objectifs :

Ambition 1	Pour un territoire sobre en énergie
Objectif 1.1	Se déplacer / transporter moins et mieux
Objectif 1.2	Vivre et travailler dans des bâtiments performants
Objectif 1.3	Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie

Ambition 2	Pour un territoire plus vertueux
Objectif 2.1	Consommer et produire localement
Objectif 2.2	Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
Objectif 2.3	Tendre vers un territoire zéro déchet
Objectif 2.4	Développer l'économie circulaire

Ambition 3	Pour un territoire préservé et résilient
Objectif 3.1	Gérer durablement les espaces naturels
Objectif 3.2	Maîtriser la ressource en eau
Objectif 3.3	Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
Objectif 3.4	Développer un tourisme durable
Objectif 3.5	Renforcer la culture du risque

Ambition 4 Pour des collectivités éco-exemplaires	
Objectif 4.1	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable
Objectif 4.2	Faire vivre le Plan Climat
Objectif 4.3	Conduire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités

Plusieurs scénarios ont été étudiés pour l'établissement des objectifs stratégiques du PCAET :

- un scénario de rupture avec des objectifs très élevés ;
- un scénario intermédiaire avec des objectifs plus modérés.

Ces scénarios ont été comparés au scénario tendanciel, c'est-à-dire avec la poursuite des tendances observées depuis 5 à 10 ans sur le territoire (selon la disponibilité des données). Le scénario finalement choisi montre des effets très positifs par rapport à ce scénario tendanciel.

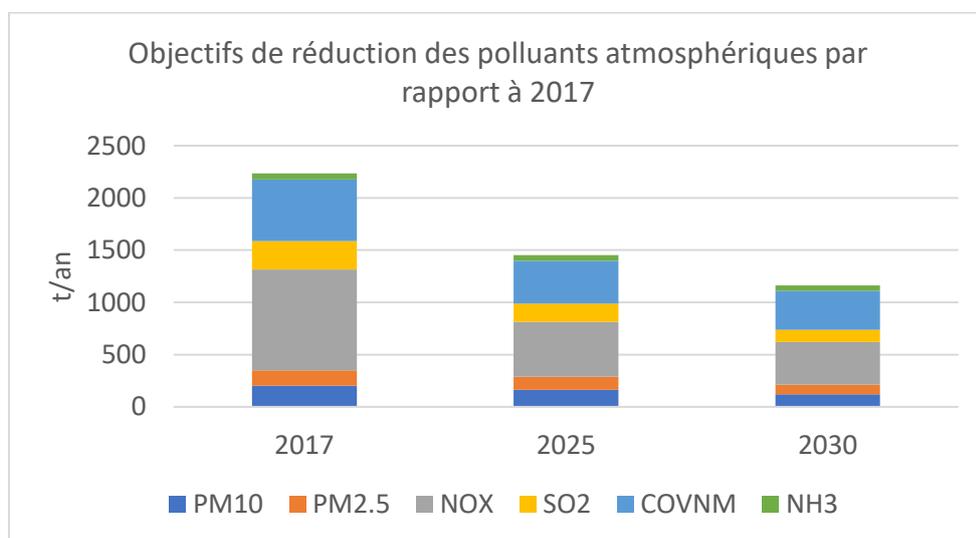
Ainsi, pour répondre aux enjeux identifiés, et en tenant compte des objectifs fixés au niveau national et régional, l'Agglomération du Gard rhodanien s'est fixé les objectifs suivants :

Année de référence 2017	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	-11 %	-15 %	-37 %
Emissions de GES	-16 %	-26 %	-76 %
Production d'ENR	+80 % <i>Soit 7% de couverture des besoins</i>	+345 % <i>18% des besoins</i>	+916 % <i>55% des besoins</i>

L'objectif fondateur est de s'inscrire dans les trajectoires régionales (SRADDET) et nationale (SNBC 2) tout en ayant choisi de déterminer des objectifs chiffrés réalistes au regard des données du diagnostic territorial.

En termes de lutte contre les polluants atmosphériques, l'objectif de l'Agglomération est de participer à l'atteinte des objectifs du cadre national du PREPA.

Ainsi, la déclinaison des objectifs par polluant sur la base de ce cadre est la suivante :



Ainsi, les objectifs fixés par polluants atmosphériques à l’horizon 2030, pour atteindre les objectifs PREPA sont les suivants :

	PM10	PM2.5	NOX	SO2	COVNM	NH3
OBJECTIFS 2030 Par rapport à 2017	-41%	-36%	-58%	-57%	-37%	-11%

3. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l’environnement de la mise en œuvre du plan ou du document

Les actions du PCAET ont pour objectifs :

- La lutte contre le changement climatique, par l’atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la réduction des consommations d’énergie et le développement des énergies renouvelables
- L’adaptation aux changements en cours et à venir, pour rendre le territoire plus résilient.

Le suivi des actions sera réalisé à l’aide d’un tableau de bord, élaboré lors de la phase du plan d’actions. Les indicateurs de suivi sont également intégrés à chacune des fiches-actions.

De plus, des indicateurs spécifiques à l’évaluation environnementale viennent compléter le suivi et l’impact des actions du PCAET :

Indicateurs	Fréquence	Source/partenaire
- Consommation d’espace naturel (ha) - Consommation d’espace agricole (ha)	Annuelle	Portail de l’artificialisation des sols
- Etat des masses d’eau du territoire	6 ans	Agence de l’eau RMC, dans le cadre du SDAGE
- Taux de conformité des stations d’épuration (%)	Annuelle	Portail national de l’assainissement
- Evolution des stocks de puits de carbone dans les réservoirs forestiers (tC)	Annuelle	Outil ALDO (ADEME)
- Evolution de la surface toujours en herbe (STH) (ha)	10 ans	Agreste Observatoire de la biodiversité

Par ailleurs, les indicateurs du PCAET qui permettront plus particulièrement de suivre les effets de la mise en œuvre du document sur l’environnement sont :

Thématique	Indicateurs	Fiche action
Mobilité	- Linéaire de route sécurisée	2
	- Nombre de passager sur le réseau de transport en commun	3
	- Part modale du trafic de marchandises (routier/ferroviaire/ fluvial)	6
Bâtiment	- Nombre de logements rénovés	7
	- Evolution des émissions dans le résidentiel - Evolution des consommations dans le résidentiel	7, 8
	- Nombre de projets de rénovation accompagnés	8
	- Nombre d'entreprises accompagnées par le CCI dans le territoire de l'Agglo du Gard rhodanien - Evolution des consommations du secteur tertiaire - Evolution des émissions du secteur tertiaire	9
Développement économique	- Volume de productions locale recensé - Part de production locale dans la restauration collective	11
	- Nombre d'actions abouties (économie circulaire)	26
Production d'énergie renouvelable	- Evolution de la production solaire sur le territoire - Part d'autoconsommation	14
	- Nombre de projets ENR réalisés - Taux de couverture des besoins énergétiques par de la production d'énergie renouvelable sur le territoire	15
	- Production issue de la méthanisation, en GWh théorique (estimation par projet lancé)	16
	- Nombre de chaudières bois énergie implantées dans les bâtiments communaux/intercommunaux - Volume de bois produit sur le territoire - Part de production bois énergie	18
Déchets	- Évolution du ratio kg/hab. (DMA)	19
	- Suivi de la performance (tonnages, ratios, taux de refus, taux de valorisation) - Suivi en termes de prévention – incivilité et communication, suivi en termes de relation usagers - Évolution du tonnage OMR	20
	- Nombre d'aires de compostage - Évolution du tonnage de déchets générés par les cantines scolaire	21
	- Nombre de commerces labellisés « Zéro Déchet »	22
	- Taux de réemploi	23
	- Nombre d'artisans engagés dans une démarche Eco Défi - Nombre d'entreprises labellisées	24
Adaptation	- Rapport Atlas de la biodiversité	28
	- Surface de zones « trame verte et bleu » inscrites aux PLU - Surface de bois classé	30
	- Rendement des réseaux d'eau potable - Consommations d'eau potable (ratio / hab.)	31
	- Consommation en eau (par usage)	33

	- Rendement des réseaux d'assainissement - Volumes d'eau traitée (ratio / hab.)	34
	- Nombre d'agriculteurs convertis en agriculture raisonnée/ bio	35
	- Nombre d'ha de jardins partagés présent sur l'Agglomération	36
	- Nombre de projet labellisé Bas Carbone sur le territoire	38
	- Taux d'imperméabilisation - Taux de « refus de dégrillages » sur rejets des EP/milieu récepteur - Niveau des nappes - Pollution MES milieu récepteur	40
	- Nombre de PLU intégrant la gestion à la parcelle - Nombre de parcelles intégrant au moins 1 solution d'infiltration/ stockage	41
	- Ratio tonne déchets verts / ha	42
Collectivité exemplaire	- Nombre de PLU compatibles PCAET/SCOT	44
	- Evolution des consommations d'énergie des bâtiments (de l'agglomération) - Budget alloué pour la rénovation énergétique du bâtiment	48
	- Nombre de marchés intégrant des clauses de développement durable	49
	- Nombre de communes arrêtant l'éclairage public nocturne	52

Le suivi de ces indicateurs permettront de s'assurer que les actions réalisées concourent à améliorer la situation du territoire par rapport aux enjeux énergétiques et écologiques. Ce suivi permettra également d'ajuster, si besoin, certaines orientations ou d'envisager de nouvelles stratégies lors de la révision du PCAET à 3 et 6 ans.

4. ANNEXE – Tableau synthétique des éléments de réponse aux recommandations de la MRAE et de la Préfecture de Région Occitanie

DIAGNOSTIC			
Thématique	Instance	Remarque/recommandation	Prise en compte dans le PCAET et son évaluation environnementale
Général	Préfecture de Région	Bilan de mise en place du Contrat de Transition Ecologique portée par Cleantech Valley	Le rapport d'activité 2020-2021 de la Clean Tech Vallée est annexé au diagnostic territorial
	Préfecture de Région MRAE	Etablir un bilan des démarches existantes et des enseignements tirés	Le bilan du contrat TZDZG est annexé au diagnostic territorial Le projet de territoire est annexé au diagnostic territorial
	Préfecture de Région	Présentation des sites d'extraction de pierre et leurs différents impacts	Cette activité est évoquée p 91 du rapport environnemental , les impacts environnementaux associés feront l'objet d'une analyse lors du bilan à mi-parcours
	MRAe	Diagnostic complété à mi-parcours notamment autour des risques technologiques et pour la santé humaine	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation à mi-parcours. Les données de diagnostic seront actualisés et un focus sur les milieux naturels, la biodiversité et le paysage, notamment dans la réflexion autour des ENR, sera intégré
	MRAe	D'apporter des précisions du secteur industriel et les éventuels risques associés	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation à mi-parcours. Un focus sera proposé sur l'importance du secteur industriel sur le territoire de l'Agglomération. Il sera mis en regard d'éventuels risques technologiques et pour la santé humaine
	MRAe	Synthétisation des enjeux du territoire (tableau)	Une présentation des enjeux sous ce format est proposée dans les fiches synthèses du séminaire stratégie (document Stratégie territoriale p 27 à 53)
ENR	Préfecture de Région	Etudier plus précisément le potentiel de développement EnR	Ce manque d'informations a été souligné et mis en évidence lors de la construction du plan d'actions. Ainsi les actions n°15 à 17 ont été actées et décrites afin de permettre à la collectivité d'approfondir les filières moins "mature" ou moins structurée sur le territoire (méthanisation, bois énergie et ouverture sur l'hydrogène)
	MRAe	Mentionner le nombre de chaudière bois présente sur le territoire non mentionnée	Des précisions sur le nombre et la localisation de chaudières ont été apportées, p 49 du document Diagnostic territorial
	MRAe	Gisement méthanisation peu ou pas évoqué	Le diagnostic identifie principalement 3 gisements potentiels : déchets vitivinicoles, boue de STEP et déchets ménagers. Cette thématique fait l'objet d'une fiche action n°16. L'objectif est d'approfondir la connaissance des gisements méthanisables dont dispose le territoire pour mieux quantifier le potentiel de développement de cette filiale renouvelable

	MRAe	Pas de diagnostic sur l'exploitation des déchets à des fins énergétiques	Il y a un manque d'informations consolidées à l'échelle du territoire sur ce sujet. Une étude complémentaire est prévue dans la fiche action n°15
	Préfecture de Région MRAe	Recensement des sites anthropisés	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de la réalisation de la fiche action n°15
	MRAe	Précision sur la récupération et valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie	Ce point pourra être intégré lors de l'évaluation à mi-parcours afin d'évaluer les possibilités d'action et de développement de cette thématique. Le lien avec la Clean Tech Vallée et ses actions sera à établir
	MRAe	Présentation de la filiale Géothermie et son potentiel de développement	Un paragraphe présentant globalement la technologie de la géothermie a été intégré (p 54-55 du document Diagnostic territorial)
	MRAe	Proposer, pour les principaux secteurs consommateurs d'énergies et pour chaque source d'EnR, une analyse « avantages / inconvénients » détaillée d'un point de vue économique, social et environnemental	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de la réalisation de la fiche action n°15
Industrie	Préfecture de Région MRAe	Précisions sur les entreprises présentes sur le territoire (typologies, tailles, ...) Bilan des démarches entreprises dans le domaine climat-air- énergie et d'en tirer des éléments pouvant enrichir l'élaboration du PCAET	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation à mi-parcours. Il sera envisagé de réaliser une enquête auprès des industries et entreprises locales afin de maintenir, voire de renforcer, la dynamique initiée lors de l'élaboration du PCAET
	Préfecture de Région	Actions engagées et résultats obtenus dans la démarche Territoire d'industrie	Pas de résultat à ce jour issu du CTI
Séquestration carbone	Préfecture de Région	Répartition des stocks carbone en valeur brute par occupation des sols	Les éléments ont été complétés, p 80 du document Diagnostic territorial
	MRAe	Préciser l'année de référence pour le stock et la séquestration de carbone calculés	L'exercice d'estimation du stock carbone du territoire de l'Agglo du Gard Rhodanien se base sur les données d'occupation du sol de 2018 (source Corine Land Cover la plus actuelle)
	MRAe	Préciser l'occupation du sol du territoire, son évolution, et celle de l'évolution du stock de carbone et de la capacité de séquestration du territoire jusqu'à nos jours et pour les années à venir selon les dynamiques de changements d'affectation de l'espace (artificialisation des sols, pratiques culturelles, gestion des zones humides...)	Le graphique p 81 présente la répartition d'occupation des sols de l'Agglo du Gard Rhodanien en 2018.L'évolution du stock carbone se traduit par le changement d'affectation des sols. Elle a été positive entre 2012 et 2018 (+ 65 ktCO2e/ an)
	Préfecture de Région	Développement du recyclage et la valorisation énergétique des produits bois	L'agglomération souhaite travailler sur la thématique forestière, notamment par l'intermédiaire de l'élaboration d'une Charte forestière de territoire. Le développement du recyclage et la valorisation

			énergétique des produits bois pourraient ainsi intégrer cette réflexion. A ce jour, cette CFT est à l'état de réflexion et de projet
Qualité de l'air	MRAe	Compléter le chapitre relatif à la qualité de l'air en introduisant la notion de valeurs « limites », « cibles » et des « objectifs de qualité	Ces éléments ont été complétés p 67-68 du document Diagnostic territorial
Vulnérabilité	MRAe	Diagnostic complété à mi- parcours notamment par un focus sur les milieux naturels, la biodiversité, le paysage et la ressource en eau	Il est à souligner que le rapport environnemental du PCAET et le diagnostic de vulnérabilité ont été menés de concert pour ne pas créer de redite et alourdir la lecture des différents rapports
	MRAe	Territorialiser et illustrer davantage la vulnérabilité climatique du territoire aux moyens de cartes et de schémas, d'analyser les potentialités du territoire en termes d'adaptation au changement climatique et de proposer des leviers d'actions	Pour faciliter la lisibilité du rapport Diagnostic (et pour limiter les redites), le chapitre Vulnérabilité a été élaboré en s'appuyant largement sur les éléments du diagnostic de l'Etat initial de l'environnement (qui ont été travaillé en parallèle). Ce dernier est en effet documenté par des cartes du territoire sur les différentes thématiques traitées. Cette précision est apportée dans le diagnostic PCAET pour permettre aux lecteurs de mieux faire le lien (document Diagnostic territorial p 114)
	Préfecture de Région	Analyse de l'augmentation des températures estivales	1 graphe a été intégré au document Diagnostic territorial p117
	Préfecture de Région	Analyse de l'augmentation du nombre de jours de forte chaleur	Les éléments sont présentés p 117-118. Un graphe d'où sont issues ces observations est intégré p 118 du document Diagnostic territorial
	Préfecture de Région	Le diagnostic ne détaille pas les pressions exercées par le secteur touristique	L'activité touristique du territoire et l'impact du changement climatique sur cette activité sont présentés p 137- 138
	Préfecture de Région	Piste sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation à mi-parcours
	Préfecture de Région	Une projection de l'augmentation du risque incendie	Un complément est apporté dans le document Diagnostic territorial p 132
	Préfecture de Région	L'analyse des conséquences des Ilots de Chaleur Urbains sur les habitants est à développer	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation à mi-parcours
	Préfecture de Région MRAe	Synthétisation des enjeux du territoire (matrice AFOM par exemple)	L'outil AFOM a été utilisé lors de l'élaboration de la stratégie. Les AFOM sont consultables dans les pages annexes du document Stratégie p 27 à 53
STRATEGIE			
Général	MRAe	Prise en compte de la loi énergie Climat	La loi Energie Climat inscrit un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles – par rapport à 2012 – d'ici 2030 (contre 30 % précédemment). Le territoire ne s'est pas positionné sur un objectif chiffré en matière de réduction des consommations d'énergie fossile

	MRAe	Prise en compte de la loi d'orientation des mobilités (LOM)	Dans sa stratégie, le territoire s'engage sur des objectifs de réduction des "polluants atmosphériques "au moins aussi ambitieux" que le Plan national PREPA. D'autre part, l'Agglo du Gard Rhodanien ne rentre pas dans les critères de réalisation d'un plan d'actions dédié à la qualité de l'Air dans son PCAET (celle-ci s'impose aux collectivités de plus de 100 000 habitants). Elle a cependant cherché à mettre en avant les effets collatéraux de son plan d'actions (sur la mobilité notamment) pour poursuivre sa trajectoire de réduction des polluants atmosphériques constatée ces dernières années
	MRAe	Revoir à la hausse les objectifs retenus sur l'ensemble des thématiques traitées (qualité de l'air, réduction GES, ...) [...] sauf à démontrer que l'ensemble des possibilités du territoire a bien été mobilisé.	Le travail a été réalisé secteur par secteur. Il a permis de positionner le territoire en fonction d'une part de ses potentiels d'actions et de réduction des consommations d'énergie et de gaz à effet de serre du territoire, et d'autre part, en fonction de la maturité des projets et expériences de l'Agglomération. L'Agglo du Gard rhodanien a souhaité s'engager sur des objectifs réalistes au regard des données du diagnostic territorial.
	MRAe	Développer la stratégie sur l'ensemble des thématique (qualité de l'air, séquestration, carbone, adaptation au changement climatique) en s'appuyant notamment sur des projections territorialisées et sur une meilleure exploitation des leviers identifiés dans le diagnostic	La production d'énergie renouvelable accuse notamment un retard conséquent, l'effort à fournir est alors considérable. Le territoire dispose d'atouts indéniables sur les potentiels gisement (solaire, bois, valorisation des déchets). A noter que les élus se sont clairement positionnés en faveur de la préservation du paysage, du paysage architectural et de la qualité environnementale du territoire. Par ailleurs, la spécificité du territoire est aussi l'importance de son secteur industriel ; la réduction des gaz à effet de serre est fortement corrélée et dépendante des efforts de ce secteur économique. Toutefois, la volonté des élus de l'Agglo du Gard rhodanien est bien d'aller au-delà des objectifs affichés, ce qui nécessitera alors des études complémentaires. Cette réflexion sera alors intégrée lors de l'évaluation à mi-parcours
Agriculture	Préfecture de Région	Projections plus territorialisées (potentiel stockage carbone INRA)	Ce point nécessite effectivement d'être approfondi avec les représentants du secteur. L'objectif sera d'obtenir ces éléments pour l'évaluation à 3 ans
ENR	Préfecture de Région	Détails des hypothèses prises pour obtenir le tableau de synthèse	L'ensemble des hypothèses et des choix stratégiques concernant le développement des énergies renouvelables est détaillé p 16 à 19 du rapport Stratégie
	Préfecture de Région MRAe	Développement de l'agrivoltaïsme non repris	La réflexion du développement de cette filière soulève entre autres la question de la compatibilité avec les contraintes paysagères et architecturales du territoire. Elle fera l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de la fiche action n° 15 et pourra apparaître comme une action d'expérimentation sur le territoire
	Préfecture de Région MRAe	Description des leviers utilisés pour réduire les émissions GES	L'ensemble des leviers identifiés sur les territoires et retenus dans le cadre de son positionnement stratégique sont détaillés p 10 à 14 du rapport Stratégie. Il est important de souligner qu'ils sont très souvent corrélés aux leviers de réductions de consommations d'énergie (en dehors des émissions non énergétiques)
Vulnérabilité	Préfecture de Région	La stratégie n'aborde pas l'adaptation au changement climatique	La thématique a bien été abordée lors de la construction de la stratégie (Séminaire Elus) et du plan d'actions (Ateliers partenaires). Elle fait l'objet d'une des quatre ambitions du territoire : « Pour un territoire préservé et résilient »

Qualité de l'air	MRAe	Développer la stratégie en matière de qualité de l'Air	Cette recommandation fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation à mi-parcours
Séquestration carbone	MRAe	Affichage d'un objectif de séquestration carbone	<p>Les objectifs du Scot de l'Agglo du Gard rhodanien prévoient de « diviser par 2 la consommation du foncier, relativisée au regard du nombre d'habitants accueillis et par rapport à la période passée ». Elle va ainsi passer de 71ha/an (2006-2016) à 53ha/an. (DOO du SCOT Agglo Gard rhodanien p 41). Bien que cette consommation soit plus contrainte et maîtrisée, elle reste positive en valeur absolue, pour permettre au territoire de se développer (logements, activités économiques et développement de parcs photovoltaïques)</p> <p>La volonté de l'Agglo est de s'engager sur des politiques d'aménagement où la séquestration carbone serait prise en compte dans l'ensemble des projets. L'objectif étant également d'inciter l'ensemble des communes à cette prise en compte dans leurs projets d'aménagement (incitation à la végétalisation, à la désimperméabilisation...).</p> <p>Un objectif chiffré de séquestration carbone sera étudié lors de l'évaluation à mi-parcours</p>
PLAN D' ACTIONS			
Général	MRAe	Capacité effective des actions à répondre aux objectifs en l'absence d'estimation chiffrées des bénéfices attendus par chaque action	L'ensemble des fiches actions a été quantifié en termes de gain sur les gaz à effet de serre, de gain énergétique ou de productions énergétiques lorsque l'action était assez définie pour le permettre
	Préfecture de Région MRAe	Une implication plus forte des acteurs du territoire aurait pu être suscitée comme celles des associations, des industriels de l'office du tourisme ou des communes. (Etat) L'implication est souhaitable pour assurer la réussite du PCAET (MRAe)	La construction de la phase de suivi et d'évaluation a souligné cette nécessité de poursuivre voire d'améliorer la dynamique de participation de acteurs du territoire (cf : fiches actions n°44 et 47)
Qualité de l'Air	Préfecture de Région	Compléter les actions de réduction de polluants atmosphériques concernant les secteurs résidentiel, agricole et industriel	Le plan d'actions a été réfléchi pour montrer l'imbrication des différentes thématiques et notamment la qualité de l'air. La stratégie du territoire est de positionner son plan d'action dans une démarche itérative fonction des études et des réflexions en cours. Cette remarque sera prise en compte tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions et de ses évolutions
		Le développement des transports en commun pourrait être plus ambitieux	La fiche action n°1, « Elaborer un plan de mobilité », a été complétée au regard des premières propositions d'action du plan
ENR	Préfecture de Région MRAe	Le programme d'action n'apparaît pas en cohérence avec l'ambition affichée. (Etat) Plan d'action axé sur le photovoltaïque là où la stratégie mentionne la mise en place d'un mix énergétique (MRAE)	Les fiches-actions n°16 et 17 portant sur la méthanisation et l'hydrogène ont été complétées. Une nouvelle fiche action « Appel à manifestation d'intérêt Photovoltaïque sur toiture et ombrières » a été ajoutée au plan d'actions

	Préfecture de Région	Le programme d'action manque de précision sur la méthanisation par rapport aux objectifs projetés	Une première étude (GRDF) a estimé le potentiel à environ 40 GWh sur le territoire. La fiche action n°16 précise que la première étape sera de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table pour pouvoir structurer la filière sur le territoire (politique, financeur, porteurs de projet, asso,). <i>Un certain nombre d'études complémentaires a été identifié afin de venir affiner la connaissance des gisements et du potentiel de développement des filières d'énergie renouvelable (fiches actions n °25 à 29) . Ces éléments sont indispensables pour que le territoire puisse se positionner notamment au regard des enjeux de protection du paysage ainsi que de l'acceptabilité sociale de certains sujets</i>
	Préfecture de Région	Manque de cohérence dans les objectifs du solaire photovoltaïque et thermique	Le solaire thermique et photovoltaïque est un enjeu pour lequel l'Agglo a souhaité tirer profit au mieux au vu du potentiel du territoire Une réévaluation de ces objectifs pourra être faite lors des bilan de mi-parcours et à 6 ans
	Préfecture de Région	Veiller à ce que les installations [solutions agrivoltaïques] n'entraîne pas un changement d'affectation des sols au détriment de l'activité agricole.	Ce point fera l'objet d'une attention particulière et notamment dans la réalisation de la fiche action n°15
Industrie	Préfecture de Région	Préciser les responsables d'actions et les sources de financement de l'action n°9	Le porteur de cette action et les sources possibles de financements sont renseignés sur la fiche action
Séquestration carbone	Préfecture de Région	Fiche action n °29 " Objectifs DOCOB » : Préciser les objectifs du DOCOB et les attendus en termes d'adaptation et de séquestration et indiquer si l'action déboucherait sur de nouvelles actions	La fiche action 29 a été complétée
	Préfecture de Région	Fiche action n °35 "Agriculture, essayer les bonnes pratiques" : Préciser les attendus en termes d'adaptation et de séquestration	La fiche action n°35 a été complétée Les enjeux d'adaptation et de séquestration devront faire partie intégrante du cadre des projets
	MRAe	Des précisions seraient à apporter sur les évolutions des pratiques forestières et agricoles (fiches actions n°29,35 et 37)	Ces précisions pourront être apportées de manière itérative en fonction de l'avancement de réalisation de ces actions (et des réflexions sous-jacentes)
Vulnérabilité	Préfecture de Région MRAe	Enjeu adaptation : nécessité de mobiliser davantage les secteurs industriels et tertiaire	Cette recommandation méritera d'être abordée lors de l'évaluation à mi-parcours, en organisant par exemple des ateliers partenaires
	Préfecture de Région MRAe	Secteur Santé et cadre de vie non traité	Cette recommandation sera abordée lors de l'évaluation à mi-parcours, et le lien sera fait avec l'élaboration du contrat de santé de l'Agglo, qui comportera un volet santé/environnement
	Préfecture de Région	Fiche action n°34 : Elaborer un schéma directeur d'assainissement" [...] pourrait être complétée pour mener une réflexion sur l'irrigation des vignes par la réutilisation des eaux usées traitées	Le cahier des charges est axé sur le diagnostic de l'existant et la remise en conformité des systèmes d'assainissement. Toutefois, une réflexion sur la réutilisation des eaux usées traitées pourrait être abordée par la suite

	Préfecture de Région	Fiche action n°36 : Préciser les attendus en termes d'adaptation	La fiche action n° 36 a été complétée L'enjeu adaptation fera partie intégrante du cadre des projets
	Préfecture de Région	Fiche action n°39 "Tourisme Durable" : axe de la vulnérabilité ne semble pas intégré dans l'action	Le premier axe de travail de cette action "Accompagner les acteurs du tourisme durable et du commerce de proximité" passe par la sensibilisation. Les problématiques liées au changement climatique y seront abordées. Nous prenons note d'y intégrer un volet "acculturation à l'évolution des risques naturels". Nous pourrions pour cela faire le lien avec les fiches actions n°40 à 42
	Préfecture de Région	Le plan d'actions pourrait être complété autour des comportements écoresponsables de la mobilité, les flottes de véhicule, la gestion des fournitures, ...	4 nouvelles fiches actions sont intégrées au plan d'action : Fiche action n°50 : Proposer un Appel à Manifestation d'Intérêt Photovoltaïque, toitures et ombrières pour les bâtiments communaux et de l'Agglo Fiche action n°51 : Engager et développer un renouvellement adapté des flottes de véhicules publics (communes/ Agglo) par des véhicules « à moindre émissions » Fiche action n° 52 : Sensibiliser les communes à l'arrêt de l'éclairage public nocturne Fiche action n° 53 : Intégrer les écogestes dans le fonctionnement interne des collectivités
	SUIVI ET EVALUATION		
Suivi	MRAe	Indicateurs de suivi des émissions GES, des consommations d'énergie et des polluants atmosphériques	Les indicateurs de suivi proposés sont bien plus globaux que les actions elles-mêmes. Ils ont été intégrés dans l'outil de suivi qui a été mis en place dans le cadre du dispositif. Un aperçu du contenu de l'outil de suivi est annexé au rapport Plan d'action
	MRAe	Préciser la fréquence, la source et l'entité responsable ainsi que la valeur initiale définie pour chaque indicateur	Une partie de ce travail ayant déjà été engagée et fait l'objet d'un outil de suivi à la fois global d'avancement du programme et détaillé par action avec le suivi des indicateurs mentionnés dans les fiches actions. Plus largement, cette recommandation fera l'objet d'un travail approfondi pour la mise en place de l'évaluation à mi-parcours
	ESS		
Démarche itérative	MRAe	Approfondir l'EES en proposant pour chaque action susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement et la santé humaine, des mesures ERC plus précises et territorialisées. Elle recommande en outre de s'assurer que le plan d'actions intègre pleinement ces mesures ERC que ce soit au niveau de leurs financements, de leurs modalités de réalisation ou encore de leur opérationnalité	Concernant le caractère jugé trop abstrait de certaines mesures proposées, en particulier les trois premières visant la correction des effets négatifs de l'imperméabilisation des sols, rappelons que le PCAET est un document de planification. A ce stade, aucun aménagement n'est prévu précisément et la réalisation de mesures ERC très concrètes de cet ordre se prévoit à l'échelle de l'étude d'impact (surface d'imperméabilisation concernée, endroit de la compensation, quelles surfaces potentiellement désimperméabilisables à proximité du projet, quelles possibilités de réduire l'artificialisation/puis l'imperméabilisation, calendrier, coût, etc.). Les mesures ERC données dans une évaluation environnementale stratégique ne peuvent présenter de caractère "opérationnelles, concrètes et précises" que dans la mesure où les actions du PCAET qu'elles visent le sont également. Des mesures supplémentaires ont été intégrées : Pour les fiches actions n°2 et 3 : dans les projets, prévoir la réalisation de chantiers limitant leurs impacts environnementaux et leurs nuisances : entreprises et ressources locales, respect de la charte

			<p>de chantier vert, bonne gestion des déchets. L'imperméabilisation des sols (référence à la disposition du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027) est également rajoutée.</p> <p>Pour les fiches actions n°7, 27, 32 et 45 : adopter des modes de communication/sensibilisation prenant en compte et réduisant les impacts environnementaux. Dans le cadre d'une communication par support physique, il s'agit de sélectionner un papier ecolabellisé (écolabel européen ou équivalent) et contenant des fibres recyclés et/ou issues de forêts gérées durablement (FSC ou PEFC), ainsi que des encres de moindre empreinte environnementale (encres dites végétales ou UV d'origine minérale). Dans le cadre d'une communication digitale : éviter le déclenchement automatique de vidéos, limiter le poids des courriels, limiter le poids du site internet, choix de l'hébergeur en fonction de critères environnementaux...</p> <p>Ces compléments sur les mesures ERC ont été intégrés dans le rapport environnemental, partie 5, p 163</p> <p>L'évaluation des nouvelles fiches actions (fiches actions n° 50 à 53) a été intégrée, à la fois dans le tableau de synthèse (introduction de la partie 4 du rapport environnemental, p 129-131, et dans les parties descriptives de la partie 4</p>
Résumé non technique	MRAe	Accroître le nombre de cartes et de schémas explicatifs et mettre le résumé non-technique sous la forme d'un document indépendant	<p>Des illustrations supplémentaires ont été intégrées dans le résumé non technique, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - illustration des objectifs du PCAET sous forme de schéma au point 1.1, p 5 - ajout d'une carte de présentation du territoire au point 3, p 9 - ajout de pictogrammes pour le résumé de l'évaluation au point 3, 10 à 15 <p>Le résumé non technique devient un document indépendant</p>
Articulation avec les plans	MRAe	Justifier à l'échelle de ce territoire, ce qui empêche de se rapprocher davantage des objectifs nationaux et de réévaluer le niveau d'ambition associé à son plan d'actions afin qu'il demeure cohérent avec la politique nationale et d'en déduire les mesures adaptées pour concourir aux objectifs.	<p>Il s'agit là de la volonté de la MRAe d'ajouter des mesures dans le PCAET permettant de répondre aux objectifs nationaux et régionaux.</p> <p>Pour rappel, au niveau des objectifs nationaux à 2030 (cf. p.39) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écart de 7 points entre le PCAET et la SNBC pour les transports ; - écart de 22 points entre le PCAET et la SNBC pour les bâtiments ; - écart de 3 points entre le PCAET et la SNBC pour l'agriculture ; - écart de 12 points entre le PCAET et la SNBC pour l'industrie ; - écart de 23 points entre le PCAET et la SNBC pour les déchets. <p>Au niveau régional à 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un objectif similaire en termes d'économie d'énergie ; - un écart de 3 points entre le PCAET et le SRADDET pour les GES ; - une cohérence sur les objectifs de développement des EnR.

			<p>Voir la réponse apportée dans le volet « Stratégie » quant au choix des objectifs de l'Agglomération.</p> <p>L'articulation entre le PCAET et le SDAGE 2022-2027 a été mis à jour, partie 1.2, p 29 du rapport environnemental</p>
Dispositif de suivi	MRAe	La MRAe recommande que les 6 indicateurs de suivi proposés par l'EES soient intégrés aux fiches action du PCAET.	Ces indicateurs sont intégrés dans l'outil de suivi du PCAET de l'Agglomération du Gard rhodanien mis en place dans le cadre du dispositif

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, italicized capital letters.

ID : 030-200034692-20221024-DEL163_2022-DE